JO 14324

LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

LE NUMERO 5 CENTIMES

SIXIEME ANNEE. — N° 132 — DIMANCHE 1er JUILLET 1900

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 f. 50	11 fr	22 fr

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal,
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

AU CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Le conseil supérieur du travail réorganisé par Millerand sur la base élective a tenu, il y a quelques jours, sa première session. Jusqu'ici, il était formé exclusivement de membres désignés par le ministre : il n'était qu'une sorte d'annexe administrative. Millerand a décidé qu'il serait composé d'éléments élus. Un tiers des membres est nommé par les syndicats ouvriers et les prud'hommes ouvriers ; un tiers est nommé par les syndicats patronaux, les chambres et les tribunaux de commerce, les prud'hommes patrons. Enfin un tiers est formé de membres de droit, comme le directeur de l'Office du travail, de sénateurs et de députés élus par leurs collègues, et enfin de quatre délégués choisis par le ministre. Millerand avait désigné M. Legrand, président du tribunal de commerce de Pau, M. Raoul Jay, professeur de législation ouvrière à la Faculté de droit de Paris, qui n'est point socialiste, mais qui a en matière sociale des conceptions très larges ; enfin, la citoyenne Bonnevialle, une remarquable institutrice socialiste de la ville de Paris, et moi.

Il serait puéril d'exagérer l'importance des travaux d'un conseil qui ne peut formuler que des vœux. Pourtant, il y a un grand intérêt à donner aux organisations ouvrières une occasion de plus de traduire la pensée, les désirs du prolétariat organisé. Tout ce qui étend les attributions des syndicats, tout ce qui fait d'eux les représentants authentiques de la classe ouvrière ajoute à leur autorité ; par là les travailleurs sont invités à y entrer en grand nombre et l'heure se rapproche où la classe prolétarienne pourra mettre au service de ses revendications toutes ses forces groupées. Il y a intérêt pour la classe ouvrière, à mettre ses délégués élus en face des délégués élus du patronat. D'abord il est bon, il est nécessaire, pour une classe qui grandit et qui aspire à renouveler la société et à conquérir le monde, de bien pénétrer la pensée, les arguments, les habitudes d'esprit, les préjugés mêmes de la classe en possession. Et puis, ces discussions où des délégués élus du prolétariat sont en face des délégués élus du patronat, substituent peu à peu à la vieille idée de la toute-puissance patronale et de la hiérarchie capitaliste l'idée d'un régime nouveau où le salarié est de plain pied avec l'employeur.

Ce n'est pas encore la République sociale et la souveraineté du travail : c'est un régime préparatoire, un commencement d'organisation constitutionnelle de l'industrie. Rien ne doit être indifférent aux prolétaires de ce qui mine peu à peu les assises anciennes de l'absolutisme patronal. Comment, par exemple, un chef d'industrie pourra-t-il refuser de discuter, de négocier avec le syndicat ouvrier quand, dans le conseil supérieur du travail, l'ensemble des délégués élus du patronat délibère avec les délégués élus du prolétariat ? Ainsi se créent peu à peu de fortes habitudes sociales qui serviront de base à la cité nouvelle. Par exemple, l'administrateur délégué de la compagnie d'Orléans, M. Heurteau a refusé depuis plusieurs années de discuter avec Guérard, secrétaire du syndicat des chemins de fer. Or, au conseil supérieur, M. Heurteau était délégué par les compagnies. Guérard était délégué par le syndicat et quels que fussent les rapports personnels de l'un et l'autre, ils avaient tous qu'ils participaient à une même délibération, le droit du syndicat, à être entendu, contractait une force nouvelle.

Je ne puis analyser dans cet article les résolutions prises pendant les quinze séances où pas un instant le travail n'a langui. Mais je crois pouvoir dire que les résultats obtenus ont dépassé les espérances des délégués ouvriers parce que toutes les décisions prises leur ont donné satisfaction. Au moment où le nouveau conseil fut organisé, ils pouvaient craindre que la force ouvrière et la force patronale se neutralisant, la majorité fût faite ensuite contre eux par le dernier tiers. Mais d'une part, les élus de la Chambre et du Sénat ont été obligés de tenir grand compte du sentiment de la démocratie, du vœu de la classe ouvrière organisée.

D'autre part, à mesure que le prolétariat monte, qu'il s'affirme, qu'il pénètre de son influence et de son esprit le pouvoir politique, plusieurs même des hauts fonctionnaires s'ouvrent à des pensées nouvelles, un esprit moins bureaucratique, plus hardi, plus populaire se manifeste en eux. Le directeur de l'Office du travail, M. Fontaine, est visiblement animé d'une sincère passion de réforme et, sans souscrire à nos formules décisives, il regarde avec sympathie et il désire servir la croissance du prolétariat. M. Metzger, l'éminent directeur des chemins de fer de l'Etat, a parlé et voit dans un esprit très large et très libéral. Il n'a plus la vieille conception autoritaire du service public. Il ne croit pas que la dignité de l'Etat soit intéressée à tenir les ouvriers et employés des administrations publiques dans une sorte de sujétion et à leur refuser les garanties communes.

Un délégué patron avait cru jouer un bon tour aux fonctionnaires publics et au ministre du commerce lui-même en demandant que la juridiction prud'homale fut étendue aux services de l'Etat. Il s'attendait à une sorte d'insurrection administrative. M. Metzger a déclaré immédiatement qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce que les difficultés relatives au contrat de travail qui peuvent se produire entre les chemins de fer de l'Etat et leurs employés et ouvriers fussent jugées par les prud'hommes. Bien mieux, il a déclaré avec une grande noblesse d'accent qu'obligé parfois par ses fonctions mêmes à prendre des mesures rigoureuses de révocation ou de suspension contre des ouvriers et employés, il serait beaucoup plus rassuré s'il savait qu'il y a un tribunal impartial capable, s'il y avait eu erreur de la réparer. Et après avoir voté l'extension de la prud'homie à tous les salariés de l'industrie et du commerce, nous avons voté une motion présentée par M. Metzger lui-même et ainsi conçue : « La juridiction prud'homale fonctionnera pour les chemins de fer de l'Etat dans les mêmes conditions que pour les compagnies privées. » J'ai à peine besoin de dire combien cette adhésion publique du chef de service donne de force aux revendications des agents de l'Etat.

D'ailleurs, s'il est vrai que, d'une *façon générale*, les classes sociales sont des blocs distincts et antagonistes, s'il est vrai que dans les crises profondes et quand le privilège même de la propriété est directement en jeu, tout le capital se coalise contre tout le travail, il est vrai aussi que dans l'énorme mouvement de la vie sociale si compliquée, si variée, si tourbillonnante, les intérêts d'une même classe ne sont pas toujours absolument homogènes et étroitement solidaires. Par exemple, il y a un grand intérêt pour la bourgeoisie, *comme classe*, à ne pas laisser s'étendre cette juridiction prud'homale à la classe ouvrière qui intervient comme juge au même titre que le patronat. Aussi la plupart des délégués patrons se sont-ils opposés à ce que le tribunal d'appel, devant lequel sont portées les décisions des prud'hommes, inclut aussi, un tribunal prud'homal.

Mais il s'est trouvé quelques patrons prud'hommes qui par goût professionnel de la prud'homie, ont voté avec nous cet appel prud'homal. Ainsi, *comme un* fleuve qui détache et entraîne toujours quelques parcelles de ses rives, le prolétariat en mouvement détache en son cours plus énergique et plus vaste tous les jours quelques parcelles mêmes de la puissance patronale. C'est par ce travail d'érosion que se préparent les soudains élargissements et ceux-là auraient bien le vrai sens révolutionnaire qui dédaigneraient de profiter des innombrables dissidences et diversités secondaires qui contrarient sans la rompre l'unité essentielle de la classe capitaliste.

La décision par laquelle le conseil supérieur du travail demande l'extension de la prud'homie aux employés de commerce est une des plus intéressantes, parce qu'elle coïncide avec un grand travail d'organisation qui se produit à cette heure parmi les employés.

Jean JAURÈS.

L'ÉLECTION DE DOUAI

A UN LECTEUR ASSIDU.

Quoique nous nous soyions imposé la règle de ne tenir aucun compte des écrits anonymes, nous consentons d'autant plus volontiers à faire exception pour la lettre qu'« un Lecteur Assidu » nous adresse hier, le Soumain, que notre correspondant anonyme touche avec une incontestable sincérité à un fait politique encore tout chaud d'actualité.

Il s'agit de l'attitude que nous avons observée dans l'élection de Douai.

Notre « Lecteur Assidu » nous écrit :

— « Il s'est présenté dans notre circonscription un candidat socialiste, M. Dumont. Il a pris ses écrits électoraux et ses affiches. M. Dumont n'a pas donné des preuves de son socialisme, mais ces preuves, il les a fournies l'année dernière à Douai. Renain, etc... est-ce que cette pour la réaction ou pour le socialisme qu'il travaillait alors ? Ce n'est assurément pas pour réaliser M. des Holours, qui jouissait alors du « parfaite santé. Pourquoi donc, sinon pour propager nos idées ? Et si cela est, je me demande pourquoi un homme de son jugement comme M. Guesde n'aurait pas voté de tous ses lecteurs et qui lutte avec tant d'énergie pour les travailleurs, au lieu de décourager les électeurs de la deuxième circonscription de Douai, à voter pour un moyen comme M. Dumont, à préférer à celui-ci M. Cardon. »

Nous allons essayer d'éclairer, en quelques mots très nets et très nets, notre trop aimable classiste de leur sommeil.

D'abord, il se trompe quand il prétend que nous avons préféré M. Cardon à M. Dumont, et cette erreur n'est pas excusable de la part d'un lecteur assidu. Nous avons, chaque fois que nous avons parlé de l'élection, dit que nous ne voulions pas nous prononcer entre les deux candidats, que l'imprécision de leur programme de leurs déclarations nous empêchait de choisir entre eux.

Ce que nous avons fait, par exemple, et nous nous en vantons, ce n'est de préférer » M. Cardon, devant la réaction qui, en désespoir de cause, se serait jetée sur ce merle, ne trouvant pas de rival, qui nous avons rendu impossible M. Cardon comme candidat « républicain » en publiant ses déclarations à la Ligue républicaine d'orchies. Qui donc oserait nous prêcher cette tactique dans une bataille où le Parti Ouvrier n'entrait pas en ligne et où il importait seulement d'atterrer, dans sa force électorale, dans son prestige, une famille qui émettait la prétention scandaleuse dans une démocratie, de mener les électeurs au scrutin comme on conduit les moutons à l'abattoir !

Mais, non, ce n'est pas cette tactique que notre « lecteur assidu » veut nous reprocher. Ce qui l'a surtout frappé, blessé même, c'est que nous n'ayons pas distingué entre M. Dumont et M. Cardon, car devant lui, M. Dumont est socialiste, puisqu'avant d'être candidat il aurait fait des conférences socialistes.

Il est possible que M. Dumont soit socialiste. C'est son droit, comme c'est le devoir de tout homme intelligent et sans idées préconçues ou sans préjugé de caste. Mais quand on est socialiste, on le crie surtout quand on brigue l'honneur d'un mandat électif. C'est le moment ou jamais. Or, de l'aveu même de notre correspondant, ce n'est pas ce qu'a fait M. Dumont.

Au lieu, en effet, de déployer largement, fièrement le drapeau que l'on nous dit être le sien, M. Dumont s'est appliqué à ne froisser aucune susceptibilité et sa crainte de passer pour « trop rouge » était telle qu'il s'abstint de toute démarche auprès du seul organe qui, dans la région du Nord, se fait un honneur de combattre pour le socialisme révolutionnaire.

A des hommes de foi comme nous le sommes tous dans le Parti Ouvrier, une pareille attitude ne pouvait inspirer que de la méfiance, sinon de la répulsion.

Mais encore M. Dumont se serait-il étiqueté socialiste, serait-il venu nous tenir un langage collectiviste que nous nous serions refusé de distinguer entre son concurrent et lui, s'il n'avait mis sa profession de foi en concordance avec ses paroles.

Tout le monde peut se dire socialiste et c'est précisément pour interdire aux ambitieux sans vergogne ou aux simples farceurs d'indifférer ce mot que le Congrès général du Parti socialiste français, tenu l'an dernier à Paris, a décidé que, seuls, seraient considérés comme candidats socialistes, ceux qui se présenteraient en affirmant à la face de tous les partis bourgeois, les trois points fondamentaux de notre doctrine :

1° La socialisation de tous les moyens de production ;

2° La conquête du pouvoir par le prolétariat organisé en parti de classe.

L'Union internationale des travailleurs, en s'abstenant avec un socialiste de se prononcer en faveur de ces principes, M. Dumont ne pouvait prétendre à notre appui socialiste et nous ne pouvions même pas lui accorder l'aumône d'un neutralisme. Il était avec M. Cardon au plus [illegible]

Nous croyons pas d'autre réponse à faire à notre « lecteur assidu ».

G. STAUVE-EVAUSY

Comité Général du Parti socialiste

Le Comité général s'est réuni mercredi soir 27 juin, sous la présidence du citoyen Fatien de la Fédération des travailleurs socialistes.

Le Comité a décidé de renvoyer à une séance ultérieure l'examen des propositions qui lui étaient faites par la commission des conflits touchant la préparation du Congrès international. Le Bureau du congrès est chargé de faire une enquête sur les locaux où le Congrès pourra se réunir.

Après un débat préliminaire, le C. G. a renvoyé à l'examen de sa Commission de contrôle les trois motions des citoyens Boutiez, Gauthier-Franc et Despas, se rapportant aux incidents soulevés par l'interpellation parlementaire sur les événements de Chalon.

La Commission déposera son rapport à la prochaine séance et il sera discuté aussitôt.

Echos & Nouvelles

Une grève originale est, dit-on, sur le point d'éclater à Cannes. Les barbiers, levant les rasoirs en masse, vont abandonner blaireaux et savonnettes. Voici leurs griefs :

Les clients payant trente centimes pour se faire raser, les employés exigent personnellement dix centimes de salaire pour la besogne. Si le tarif n'est pas accepté par les Figaros en chef, c'en est fait, la grève sera déclarée.

Pour éviter aux Gantois une catastrophe de cette nature, quelques-uns de nos députés nationalistes, dont nous taisons les noms par simple discrétion, seraient, dit-on, sur le point de gagner le chef-lieu de la Flandre orientale afin de montrer — pour une fois, savez-vous ! — avec quelle maestria ils savent raser les gens.

LA RÉCEPTION MARCHAND

...usions perdues

LA DÉROUTE DES CÉSARIENS
ET LA PRESSE

La séance de jeudi à la Chambre, où fut stigmatisée et flétrie la mutinerie des prétoriens de l'Etat-Major général, est trop intéressante pour que nous ne donnions pas un aperçu des réflexions de la presse sur cette exécution en règle des galonnés réactieurs et des césariens de la bande clérico-nationaliste.

Voici, sur cette séance, quelques extraits de journaux parisiens.

De Viviani, dans la **Lanterne** :

Avant dire, la journée n'est pas perdue et les réactieurs militaristes qui nous accusaient de les redouter parce que nous trouvions plus intéressants d'autres débats, doivent comprendre que la perpétuelle exploitation du patriotisme tourne à la faillite.

Le général André a fait des déclarations très nettes que la Chambre s'est appropriée dans un ordre du jour. « L'armée est faite pour défendre la Constitution et la France » évidemment, on croit rêver quand, après trente ans de République, on en est obligé de proclamer des proclamations de principe aussi élémentaires. Les temps ont voulu que ces proclamations soient héroïques.

En tous cas, elles sont faites et l'armée comprend aussi non pas la mêmé tranquille, celui qui sert et n'intrigue pas, mais cette secte intolérable des officiers politiciens, les plus antichambres de presse, toujours prêts à verser leurs documents dans quel que trou hospitalier.

Nous avons demandé que la discipline soit appliquée aux chefs comme aux soldats. Naturellement les amis de l'armée qui veulent faire respecter la discipline ont voté contre la discipline imposée au prix du sang versé, et non pour les soldats. Les généraux ont le droit d'aider les vons, inférieurs.

La Chambre, par une écrasante majorité, a rappelé leur devoir à ces messieurs. Si l'ordre du jour ne suffit pas, il y a autre chose.

De Hérault-Richard, dans la **Petite République** :

Le gouvernement n'a plus aucune raison de ménager les mutins du haut commandement et de l'état-major généraux en grève et officiers bureaucrates battant leur femme peuvent être mis à pied et au pas s'ils persistent dans leur attitude et à condition que leur chef montre quelque résolution.

La Chambre, en votant à une énorme majorité, la motion du groupe socialiste présentée par Marcel Sembat, a, par avance, approuvé toutes mesures qui seront prises dans ce sens.

Puisqu'il y a une discipline dans l'armée, elle doit s'appliquer aux chefs comme aux soldats. Et lorsque l'exemple de l'insubordination est donné par ceux à qui les honneurs les émoluments et les larges loisirs rendent si facile l'accomplissement du devoir, la faute semble bien plus grave...

Je sais bien que les habiles tacticiens du Centre en votant la priorité de l'ordre du jour sembat escomptaient un résultat différent de celui qu'ils ont obtenu. L'unanimité du groupe socialiste les a déconcertés. Il en sera de même chaque fois que nos amis sauront, par une cordiale entente, accorder leurs efforts. C'est seulement de leur désunion que la réaction escompte un profit.

Du **Rappel** :

Demander au soldat d'obéir à ses officiers et ne pas exiger de ces derniers qu'à leur tour ils obéissent au chef suprême de l'armée, telle est la doctrine qu'ont voulu imposer à la Chambre le député espagnol d'Oran, ses amis de la droite cléricale et antisémite, les ralliés, M. Méline lui-même et son parti.

A une énorme majorité, la plus forte qu'ait jamais eue le ministère Waldeck-Rousseau, la Chambre a décidé que l'armée de la République doit défendre la Constitution et n'avoir qu'une discipline, la même pour les officiers et les soldats. Que les amateurs de *pronunciamentos* en laissent leur profit

Du **Radical** :

La Chambre approuve les déclarations du gouvernement, *mais*, en même temps, elle éprouve, elle aussi, le besoin de faire sa grosse voix et de spécifier que la discipline est faite pour les chefs comme pour les soldats. Il y a donc des chefs qui ne sont pas disciplinés !

Menace, quand il faudrait frapper : c'est la grande ressource des faibles. Nous en abusons. Le malheur est que des menaces non suivies d'effet n'épouvantent plus personne et que les faiblesses du gouvernement républicain ne font qu'enhardir l'audace de la faction militariste, qui est d'ailleurs la même que la faction cléricale.

De l'**Aurore** :

M. Marcel Sembat a cru avec raison qu'il importait de ne pas clore ce débat sans un rappel explicite aux lois de cette discipline si impliquée le quand il s'agit du soldat et qui s'oublie si souvent quand il s'agit de l'officier. Et, je l'avoue, une surprise agréable de constater que cette assertion catégorique de l'égalité de tous devant la discipline a été votée à une écrasante majorité.

Nous venons de voir les commentaires de journaux socialistes et républicains ; passons maintenant à la lecture des feuilles cléricales et césariennes.

De M. Rochefort, dans l'**Intransigeant** :

Le sieur André, qui se prétend le chef de l'armée et qui n'est qu'un chef de cuisine, a lu hier à la tribune de la plus sale des chambres le menu politique et militaire que lui avaient rédigé ses patrons.

Il y a un général qui, en 1870, a compris la discipline de la même manière qu'André : il se nommait Bazaine.

De la **Libre Parole** :

La majorité de la Chambre a adopté un ordre du jour de confiance et une motion de l'internationaliste Sembat, qui est une injure pour tous les officiers. Il viendra bien un jour où toutes ces lâchetés se payeront à la fois !

De l'**Autorité** :

C'est en vain que les vices et les dangers d'une situation sans précédent ont été démontrés. La majorité, qui tient décidement, par ce temps d'exposition, à exposer le cabinet Waldeck comme le plus monstrueux gouvernement qui se soit jamais rencontré, a clos le débat par l'adoption de l'ordre du jour accepté par le gouvernement.

Ce vote n'aura de suite qu'au Parlement.

Congrès international DES MINEURS

(De notre envoyé spécial)

LA QUATRIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

SÉANCE DU MATIN

Paris, 29 juin. — Les Anglais se décident enfin à assister en plus grand nombre aux séances.

Au bureau, le citoyen EDWARDS (Angleterre), assisté des citoyens BENANT (Allemagne) et MAGNIAL (France).

On lit une lettre de la Confédération française du travail invitant les mineurs à se faire représenter au Congrès international et les corps de métiers que le tient dans le courant du mois de septembre. (Applaudissements.)

Examen et contrôle du salaire

Le citoyen CAVROT soutient la proposition suivante par la France et ainsi conçue :

« [illegible] »

Il entre avec éloquence dans la logique semblerait indiquer que les exploitants n'ont aucune raison pour refuser aux syndicats une aussi juste satisfaction.

Cependant les exploitants sont toujours repoussés avec énergie du désespoir, le double cri de paix.

L'orateur ne sait en outre quels intérêts capitalistes seraient lésés par cette réforme. Mais les intérêts et des choses tactiques insuffisants, les exagérations dans l'abaissement des moyennes de salaires en un mot, tous les mensonges applaudissent.

Le citoyen WILLIAMS lit une lettre appuyant la proposition. Il faut que les ouvriers mineurs doivent obtenir des patrons ces statistiques particulières. M. Angleterre en donne aux syndicats une statistique générale, mais il importe d'avoir le nombre d'heures de travail par ouvrier, etc.

On espère qu'au prochain congrès international les mineurs anglais auront obtenu cette [illegible] et [illegible] sont [illegible] par les autres nationalités. Applaudissements.

La proposition française est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen DELPIX (Belgique) a la parole pour [illegible] les projets I et II dont le Congrès approuve la rédaction.

Ils sont ainsi conçus :

« [illegible] »

« II. « [illegible] »

La Chambre, en votant, à une énorme majorité, la motion du groupe socialiste présentée par Marcel Sembat, a, par avance, approuvé toutes mesures qui seront prises dans ce sens.

Puisqu'il y a une discipline dans l'armée, elle doit s'appliquer aux chefs comme aux soldats. Et lorsque l'exemple de l'insubordination est donné par ceux à qui les honneurs les émoluments et les larges loisirs rendent si facile l'accomplissement du devoir, la faute semble bien plus grave...

Je sais bien que les habiles tacticiens du Centre en votant la priorité de l'ordre du jour sembat escomptaient un résultat différent de celui qu'ils ont obtenu. L'unanimité du groupe socialiste les a déconcertés. Il en sera de même chaque fois que nos amis sauront, par une cordiale entente, accorder leurs efforts. C'est seulement de leur désunion que la réaction escompte un profit.

Du **Rappel** :

Demander au soldat d'obéir à ses officiers et ne pas exiger de ces derniers qu'à leur tour ils obéissent au chef suprême de l'armée, telle est la doctrine qu'ont voulu imposer à la Chambre le député espagnol d'Oran, ses amis de la droite cléricale et antisémite, les ralliés, M. Méline lui-même et son parti.

A une énorme majorité, la plus forte qu'ait jamais eue le ministère Waldeck-Rousseau, la Chambre a décidé que l'armée de la République doit défendre la Constitution et n'avoir qu'une discipline, la même pour les officiers et les soldats. Que les amateurs de *pronunciamentos* en laissent leur profit

Le citoyen HASLEY (Angleterre), regrette de ne pouvoir donner de documents aussi intéressants.

Voici les chiffres de production pour l'Angleterre :

(Grève du Pays de Galles)

1896	194.000.000 tonnes.
1898	202.000.000 »
1899	220.000.000 »

Mais les proportions demandées par les Belges ne peuvent être données, d'autant plus que les exploitants nient systématiquement les bénéfices.

Quant aux salaires, en voici la moyenne approximative. On gagne 45 % de plus qu'en 1888. Mais cette augmentation ne paraît guère suffisante ; — on a conclu avec les patrons un arrangement (sliding scale) permettant l'augmentation jusqu'à 60 % de la base établie en 1888.

Les prix du charbon sont moins connus, à cause des marchés particuliers. Détail que l'orateur ajoute, 9.000 mineurs écossais ont obtenu une augmentation de 50 % sur le prix type de 1888.

Quoique l'orateur n'ait pas cru devoir donner de chiffres, nous pouvons dire que les salaires des ouvriers anglais varient entre neuf et onze francs, avec un travail de quatre à cinq jours par semaine.

Nous comprenons enfin comment les ouvriers anglais jouissent d'une aussi belle santé, si pour 32 à 40 heures de travail par semaine ils ont des salaires supérieurs de plus d'un tiers et même du double à ceux de nos mineurs qui fournissent de 55 à 70 heures par semaine pour un salaire de 4,50 à 6 francs.

Le citoyen EVRARD (France) dit que la situation est la même en France qu'en Belgique, et que l'augmentation de 10 % que nous avons obtenue ne suffit pas pour le moment ; une augmentation de 20 à 25 % était nécessaire. (Applaudissements.)

Un camarade belge demande la parole en faisant observer qu'on n'a pas indiqué les voies et moyens à employer pour lutter contre l'International des salaires.

Les Anglais la lui refusent impitoyablement.

La grève générale

Sur la résolution 10, ainsi conçue : « *Il est fait pour les mineurs de chaque pays de réclamer une augmentation de salaires en rapport avec le prix des charbons et les bénéfices des charbonnages ? Dans l'affirmative, indiquer le taux d'augmentation qui sera réclamé, les moyens à employer pour créer un mouvement d'ensemble des mineurs de tous les pays ainsi que la voie à suivre pour aboutir au succès* », le citoyen DEJARDIN (Belge) demande qu'on inscrive à l'ordre du jour du prochain Congrès le principe de la grève générale internationale des mineurs.

L'anglais GLOWER répond brièvement que les Anglais ne peuvent prendre une pareille résolution, le comité d'arbitrage qu'ils ont constitué ayant pris pour but, sans avec les patrons, contre des faveurs accordées aux ouvriers, l'engagement de ne pas faire de grève.

Le citoyen COTTE, au nom de la France, regrette que les Anglais se soient liés les mains, une grève générale éventuelle étant une épée de Damocès bonne à suspendre sur la tête des patrons.

Le principe émis par la résolution n° 10 est voté à l'unanimité.

Malgré les vœux émis par la France et par la Belgique, le Congrès ne se prononce pas sur le principe de la grève générale.

Généralités

La Belgique avait encore fait inscrire à l'ordre du jour la résolution suivante :

« [illegible] »

Mais le Congrès est visiblement fatigué. Il est 1 h. 1/2 et les Anglais ne veulent pas rester de plus en plus.

Les uns bâillent bruyamment, les autres sont couchés en vraies [illegible] les pieds sur les pupitres.

M. VANDERVELDE, qui comprend qu'on ne fera rien de bon demande qu'à moins les nations traitent spécialement les questions pour son adresse les rapports réciproques.

[illegible], rédacteur en chef du « [illegible] », propose en leur nom, que le prochain congrès n'ait lieu qu'en 1902.

La France, la Belgique et l'Angleterre sont d'ailleurs pour cette motion.

On décide que le prochain congrès international aura lieu en 1901 à Londres.

M. MINS et CAVROT demandent qu'on oublie les incidents sans importance qui se sont produits avec le P. O. F. et propose sa réélection comme secrétaire-trésorier.

M. PICKARD refuse, accepte et prononce un long discours qui retarde d'une demi heure encore notre départ.

Il se congratule d'un côté avec M. [illegible] est dégoûté comme trésorier général de la Fédération internationale et remplacé par le citoyen ABRAHAM, député.

Sont nommés membres du Comité international :

Pour l'Angleterre : Pickard, Ashton, membres. Abraham, suppléant.

Pour la France : Lamendin, Evrard, membres. Dexant, suppléant.

Pour la Belgique : Cavrot, Callewaert, membres. Marcille, suppléant.

Pour l'Allemagne : Moller, Sachse, membres.

CLOTURE DU CONGRÈS

On écrira à l'Autriche pour lui demander son adhésion.

Hué, Cavrot et Lamendin prennent tour à tour la parole et le président Edwards invite les délégués à se relier par la chaîne d'union et à entonner le « Chant d'amitié », l'hymne écossais.

Abraham commence de sa belle voix de basse, pendant que les délégués, les membres de la presse, et sur l'estrade, les deux interprètes se prennent par les mains en chantant.

Le Congrès est définitivement clos par un triple hurrah à l'*Inter national des Mineurs*.

Les députés anglais et les délégués belges et allemands seront reçus à la Chambre cet après-midi par Basly, Lamendin et plusieurs députés du groupe socialiste.

Maurice MONIER.

*
* *

Nous publierons, dans le courant de ce mois, un article général sur la Situation des Mineurs Allemands, de notre nouveau collaborateur Hué, rédacteur en chef de « Hutten und Bergarbeiter Zeitung ».